



- La piste de circulation utilisée pour dispenser les cours pratiques des formations AM, A1, A2, A, B96 et BE est situé à l'adresse suivante :

Parc des expositions
Zone d'activité du champ du village
Route de Mâcon
71120 Charolles

- Le temps de déplacement entre les locaux de l'auto-école, situés au 1 Place de la balance 71120 Charolles, et la piste est estimé à 4 minutes en voiture pour une distance de 2,5 km.
- Selon la convention de mise à disposition signée avec la commune de Charolles et la réglementation en vigueur liée aux leçons motos, la capacité d'accueil ne peut excéder 3 élèves par moniteur.
- La disponibilité de l'aire de circulation du Parc des expositions de Charolles est fixée : du lundi au samedi de 7h à 20h, sauf lors de manifestations. La commune se réservant alors l'utilisation exclusive de l'infrastructure lors de ces événements, la commune prévient l'occupant sous huitaine à l'avance, afin de nous permettre de communiquer aux élèves l'indisponibilité de la piste.